

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 5 mai 2022

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**Objet : R-3867-2013 Phase 2B, volet 2 — Énergir — Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Metro / LE ROÉÉ DÉPOSE SA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS RELATIVEMENT AU VOLET 2 (PHASE 2B)**

N/ D : 1001-080-2-B2

---

Chère consœur,

Par la présente et suite à l'audience tenue les 5 et 6 avril derniers dans le dossier mentionné en rubrique, le Regroupement des organismes environnementaux en Énergie (ROÉÉ) dépose sa demande de remboursement de frais.

Nous demandons à la Régie de reconnaître la nature ciblée et utile de l'intervention du ROÉÉ ainsi que la nécessité et le caractère raisonnable des frais demandés.

À ces égards, nous soulignons que, conformément à la décision procédurale [D-2021-157](#) du 1<sup>er</sup> décembre 2021, l'intervention du ROÉÉ a porté principalement sur les enjeux de l'interfinancement (par. 32). De plus, la demande de frais maintenant soumise est conforme à la lettre de la Régie du 17 décembre 2021 ([A-0332](#)) et, après soustraction des frais qui auraient été nécessaires pour l'apport de l'expert, reflète des frais pour le procureur et l'analyste du ROÉÉ d'environ seulement le 2/3 de ceux prévus au budget de participation de l'intervenant ([C-ROÉÉ-0193](#)).

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

p.j. Demande de remboursement de frais du ROEE

cc : (courriel seulement)

Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir

Me Vincent Locas, Énergir

Dossiers réglementaires, Énergir

Bertrand Schepper, analyste

Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROEE